

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2015**

**Présents :** Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, Mesdames et Messieurs BEUSELINCK Thierry, ESCANDE Géraldine, ALBERT Alain, MARTI Nelly, SBARRA Louis, CRASSOUS Françoise, GIMENO Béatrice, LLORENS Tony, GUERRERE Bernard, CARLES Pierre, ROUSTIT Lucienne, DUSEHU Barbara, LOUBET Pascal, DECAMPS Alain, MANES Alain.

**Procurations :** Mme Marie-Jeanne MULLER à Mme Lucienne ROUSTIT, Mme Julie MANGE à Mme Françoise CRASSOUS, M. Fabien MACIP à Mme Nelly MARTI, Mme Virginie GARCIA à M. Alain MANES, Mme Corine BERNARD à M. Pascal LOUBET.

**Absents Excusés :** Mme MONTIER Viviane, M. René COUSIN.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTI Nelly

**Début de séance :** 18 h 30

**Le quorum est atteint avec 16 présents + 5 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 14 Avril 2015 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 5 procurations les propositions ci-dessus.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATIONS**

#### **I – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2016**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 9 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2016. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2016 (soit nées avant 1993).

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 71 – ligne 2 : Mélissa COCHET
- 2) Page 260 – ligne 5 : Tofike SADAOUI
- 3) Page 95 – ligne 8 : Nils DUCHANGE
- 4) Page 241 – ligne 2 : Daniel RAGUES
- 5) Page 253 – ligne 7 : Jean ROQUES
- 6) Page 17 – ligne 5 : Eglantine AZAIS
- 7) Page 260 - ligne 8 : David SAGARRUY
- 8) Page 276 - ligne 3 : Nathalie SIMONOT
- 9) Page 285 - ligne 5 : Florent TERES

#### **II - Convention de mutualisation nettoyage rues et places – CC La Domitienne : D – 2015-05-29-02**

La Communauté de Communes La Domitienne exerce la compétence « Balayage mécanique des voies communales et communautaires ». Sur ce fondement, elle conventionne chaque année avec les communes membres pour assurer le nettoyage de leurs rues et de leurs places après des manifestations exceptionnelles.

Aujourd'hui, dans le cadre de la démarche de mutualisation engagée, il est proposé de muter la convention annuelle vers une convention cadre, objet de la présente délibération.

Cette nouvelle convention, pluriannuelle en couvrant la durée du mandat, permet ensuite de signer des contrats succincts à l'occasion de chaque prestation souhaitée, contrats que l'on peut assimiler en pratique à des bons de commande ou des ordres de service.

Monsieur le Maire présente la convention cadre annexée, fondée comme les précédentes sur l'article L. 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que sur l'article 4-IV des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil, par 21 voix pour dont 5 procurations, approuve les termes de la convention cadre présentée, autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. le Président de la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que les contrats ponctuels de commandes des prestations selon les besoins et le charge de transmettre cette décision aux services de la Sous-Préfecture de Béziers.

### **III – Avenant n°1 au contrat d'affermage de service public :**

#### **a) Eau potable : D-2015-05-29-03a**

#### **b) Assainissement collectif : D-2015-05-29-03b**

La gestion en affermage du Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif a été confiée à la Société Lyonnaise des Eaux France par un contrat entré en vigueur en Mai 2006 jusqu'au 1<sup>er</sup> Octobre 2015.

Considérant que les démarches de mise en concurrence pour le contrat d'affermage d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif sont actuellement en cours, il est envisagé de prolonger le contrat actuel d'une durée inférieure à 5 mois pour permettre la continuité du service, dans un objectif d'intérêt général.

Considérant l'exigence de continuité du service public, ce principe implique une régularité de fonctionnement à l'égard de l'ensemble des usagers, et par conséquent la prévention de tout risque d'interruption ou de dysfonctionnement de tout ou partie du service ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, pour chacun des services publics distinctement, accepte la proposition de proroger le contrat d'affermage d'Assainissement Collectif et le contrat d'Affermage d'Eau potable avec la Société Lyonnaise des Eaux France pour une durée de 5 mois (soit du 02 Octobre 2015 au 1<sup>er</sup> Mars 2016) avec un maintien des dispositions du contrat d'origine et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 correspondant joints validant cette prorogation.

### **IV – Concessions au Cimetière :**

#### **a) Tarifs des concessions : D-2015-05-29-04a**

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DE MEME OBJET DU 14/04/2015

Considérant l'opération de reprises de tombes en carré commun, Monsieur le Maire informe que les dimensions des concessions du cimetière peuvent varier en fonction des emplacements retenus.

Les concessions sont délimitées en fonction de la superficie constructible des caveaux, selon le règlement du cimetière en vigueur.

Il propose donc de fixer un tarif des concessions au m<sup>2</sup> constructible.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve par 21 voix pour dont 5 procurations, la modification des tarifs des caveaux sur concessions du cimetière en fixant un tarif unique de 80€/m<sup>2</sup> et dit que le tarif de la case cynérique (4 places) est maintenu à 500 €.

Ce nouveau tarif est mis en application sans délai.

#### **b) Rétrocession d'une concession : D-2015-05-29-04b**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Madame SERRANO Michelle de rétrocéder à la Commune la concession à perpétuité n° 480 dont elle est propriétaire au cimetière communal.

Les rétrocessions de concession devant être réalisées au même montant que l'achat de départ, cette dernière sera donc réglée au tarif de 374.23 € correspondant à 900 francs de 1980 convertis en euros 2014 (source INSEE).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, accepte la proposition de rétrocession de la concession de Madame SERRANO Michelle au prix de 374.23 € (dont 249.49 € seront prélevés au BP 2015 de la Commune et 124.74 € au BP 2015 du CCAS).

## **V – Motion pour une répartition équitable dans la future région : D-2015-05-29-05**

Les Maires de l'Hérault réunis en Congrès au Parc des Expositions de Montpellier le Mercredi 6 Mai 2015 :

### **Considérant :**

- La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;
- Qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, l'Hérault fera partie d'une nouvelle région réunissant les actuelles régions Languedoc Roussillon ET Midi Pyrénées ;
- Qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016, elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'Etat après avis du Conseil Régional.

### **Affirme :**

- Qu'il est indispensable que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche de défense de notre territoire dans le cadre de la création de la nouvelle région ;
- Qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans ce regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse.

### **Demande au gouvernement :**

- De trouver un nécessaire équilibre entre les lieux de décision et les services de la nouvelle région, mais aussi ceux de l'Etat, dans la répartition équitable entre Montpellier et Toulouse.

M. Pascal Loubet précise que bien qu'il soit opposé à la fusion, la loi l'impose à tous. Il pense que cette motion n'aura aucune influence sur les décisions de répartition déjà prises de la même manière que l'état n'a pas tenu compte des revendications des élus locaux pour la décider. Il est cependant favorable à la motion.

M. Thierry Beuselinck précise que la nouvelle préfecture prévue est Toulouse à moins que 3/5<sup>e</sup> des conseillers régionaux votent pour qu'elle soit à Montpellier.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, valide cette motion.

## **VI - RLI – Convention de partenariat APH : D-2015-05-29-06**

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention de partenariat avec le RLI Les Sablières dans le cadre du chantier d'insertion « Agent de propreté et d'hygiène » 2015-2016.

Cette convention détermine les conditions dans lesquelles Mmes Malorie MONTANE et Maryne FRAUCA, employées du RLI sont mises à disposition au sein de la commune.

Mme Géraldine Escande précise qu'une commune de la Domitienne ne participe pas au chantier et qu'il a été souligné en conseil d'administration du RLI le succès de ce chantier puisque + de 50 % des stagiaires ont trouvé un emploi à l'issue de la formation et que l'ensemble des tuteurs des communes participantes sont très investis.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes de la convention présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le RLI Les Sablières et chaque stagiaire.

## **VII - Choix Maîtrise d'œuvre Aménagement Immeuble La Poste : D-2015-05-29-07**

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 10 février 2015 de créer 2 logements en vue de leur location au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la Poste et autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre de la réalisation et de l'élaboration d'un APS.

Monsieur le Maire rend compte au conseil de cette démarche et annonce que le Groupement MIQUEL - ACEB a formulé la meilleure offre à un montant forfaitaire de 15 000 € HT.

Le Conseil prend acte et approuve le choix de Monsieur le Maire, pris dans le cadre de sa délégation de fonction, et dit que ce programme de travaux est inscrit au BP 2015 de la commune.

Mme Géraldine Escande précise qu'il pourrait être intéressant de demander l'aide de l'ANAH pour ce dossier qui impose un loyer modéré mais qui pourrait soulager considérablement le coût de réalisation.

## **VIII – Sollicitation France Domaines pour estimation Presbytère et Local commercial : D-2015-05-29-08**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de création de logements et commerces en lieu et place de l'ancien presbytère dans le cadre du programme de requalification des espaces publics du centre du village et la négociation en cours avec les consorts ASTOR pour un échange de biens qui permettrait cette réalisation.

Il demande l'autorisation de solliciter le service de France Domaines pour estimer l'ancien presbytère (parcelle C 3246) et le local commercial sur Le Boulevard (Parcelle C 4287) afin de pouvoir affiner la procédure d'échange de biens.

A l'unanimité des présents + 5 procurations, le Conseil décide de faire procéder à l'estimation des parcelles C n°3246 et C n° 4287 et charge Monsieur le Maire de solliciter les services de France Domaines pour cette prestation.

## **IX – Convention d'objectifs et financement CAF pour ALSH et Rythmes Scolaires : D-2015-05-29-09**

Monsieur le Maire présente au conseil une convention d'objectifs et de financement pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement/aide spécifique rythmes scolaire émanant des services de la CAF Hérault qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Alsh » pour l'accueil périscolaire et l'aide spécifique rythmes éducatifs (Asre).

Cette convention est conclue du 01/01/2015 au 21/12/2017.

A l'unanimité des présents + 5 procurations, le conseil accepte les termes et conditions de la convention présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Directeur de la CAF Hérault.

## **X – Activités ALSH Ados – Été 2015 : D-2015-05-29-10**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ALSH « Ados » organise, dans le cadre de ses activités de l'été 2015, un séjour nature à Mons la Trivalle (34) de 4 jours du 18 au 21/08/2015 pour 12 jeunes et 2 accompagnateurs.

Les activités proposées au cours du séjour sont canoë, VTT descente et Accroroc.

Il indique qu'il y a lieu de fixer le tarif du séjour pour les participants.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve l'organisation du séjour nature ci-dessus présenté pour la période du 18 au 21/08/2015 et fixe le tarif du séjour pour les participants à un montant de 110.00 € payable en une ou trois fois (2x40 € + 1x30 €).

## **XI – Avenant n°1 – Lot n°1 – VRD – Création Médiathèque : D-2015-05-29-11**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value au lot n° 1 – VRD - détenu par l'Entreprise Brault TP.

L'avenant n° 1 de 12 900.50 € HT – 15 480.60 € TTC concerne des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise pour le parvis de la Médiathèque (requalibrage et revêtement).

Le montant initial du marché de 86 009.50 € HT – 103 211.40 € TTC est donc porté à 98 910.00 € HT - 118 692.00 TTC.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve l'avenant présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ Monsieur le Maire informe le conseil :

- Qu'un contrat CDD de 3 mois va être signé pour Monsieur Nicolas MUR, en qualité d'ASVP, pour renforcer le service de police municipale pendant le congé maladie de M. Damien ALBERT.
- Qu'une première réunion d'information concernant le projet de création d'une aire de lavage agricole par les Communes de Colombiers, Lespignan et Nissan lez Ensérune aura lieu le Jeudi 25 Juin 2015 - Salle Galabru à Nissan lez Ensérune –
- Que 6 jeunes étudiants de 18 à 21 ans seront embauchés pour une période d'un mois chacun (1 mi-juin/mi-juillet, 2 en juillet, 1 mi-juillet/mi-août, 2 en août) pour les renforts d'été. Le bureau municipal va retenir les candidats.
- Une réunion à l'initiative de M. Pierre Polard, Maire de Capestang en présence de M. Henri Cabanel, Député et des Maires Poujol/Orb, St Geniès de Fontedit, Olonzac, Capestang et Lespignan a eu lieu ce matin à Capestang pour envisager des solutions ou actions à mener pour relancer l'installation de Médecins dans ces villages. M. Cabanel va se rapprocher des services de l'ARS pour essayer de faire évoluer cette problématique.
- Les « Amis de Lespignan » mettent en place l'arbre qui entraînera les ailes du Moulin le Samedi 30 Juin 2015 à partir de 9h avec l'aide de Philippe DIEGO et CARLES Levage. Une demande de subvention a été déposée auprès de M. Elie Aboud, député (environ 5 000 €) pour aider au financement du mécanisme.
- Invitation de M. Elie Aboud le Mercredi 3 Juin 2015 à 19h à la Médiathèque André Malraux de Béziers qui organise une conférence sur « La fin de vie » en présence de M. Jean Léonetti, Cardiologue et Député-Maire d'Antibes.
- Gala du GAAL le Samedi 30 Mai 2015 à la Salle Polyvalente à partir de 20h30.
- Médiathèque : Le 10 Juin 2015 à 18h00 – « Pépito » vient présenter une rétrospective de son parcours social à vélo (Tour d'Europe de 18 000 km) pour récolter des fonds.
- Médiathèque : Le Vendredi 5 Juin 2015 à 20h45, M. Yann Ramirez organisera une conférence sur le thème de « La Jeunesse et ses Excès ».

### ➤ Mme Géraldine Escande :

- Annonce le spectacle de marionnette de la Médiathèque « Le Réservoir » qui clôturera le mois du Théâtre avec M. Jean-Paul Vitte le Samedi 30 Mai 2015 à 18h00.

### ➤ M. Louis Sbarra :

- Rappelle le week-end de la Transhumance – Samedi 30 Mai 2015 à Vendres et Dimanche 31 Mai à Lespignan avec Repas sur le Boulodrome, marché artisanal, exposition de poterie Salle ex-cantine, visite du moulin contée, jeux de bois pour enfants, promenade à dos d'ânes et calèches, arrivée du troupeau vers 11h30. Démonstration de tonte de moutons et jeux de cocardes dans l'après midi.

### ➤ M. Bernard GUERRERE :

- Informe que Mme Catherine Reboul, Conseillère Départementale, binôme de M. Philippe Vidal a été élue au SMDA pour représenter le Conseil Départemental de l'Hérault. M. Gérard Kerliser (Maire d'Armissan) a été élu pour représenter le Conseil Départemental de l'Aude.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.***